



COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015.

.....

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Franck SAVARY, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Beatrice LEPAON, Vanessa BRANDOLIN, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Marie DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE, Cédric PEGEAULT

Absents : Jacqueline BAURY représentée par Lydie PRIEUR, Myriam HOORELBEKE remplacée par Mariannick LEBAS, Christian LETELLIER représenté par Michelle PERRAUD, Dominique DUGOUCHET remplacé par Franck DORE

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN DEVERGNE

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8*".

Il présente donc au Conseil Municipal les grandes orientations proposées pour l'année 2015.

A l'issue de cette présentation, le débat d'orientation budgétaire s'engage.

2. AVANCES SUR SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de permettre à certaines associations de faire face à leurs dépenses du premier trimestre et dans l'attente du vote du budget primitif 2015, d'accorder une avance sur la subvention annuelle.

Il propose donc une avance de subvention pour :

- l'UFAC (Union Fleuryenne d'Actions Culturelles) à hauteur de 15 000 €
- la Ligue de l'Enseignement du Calvados à hauteur de 131 374 €

Adopté à l'unanimité.

3. AVANCE DE SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de permettre au CCAS de faire face aux à leurs dépenses du premier trimestre et dans l'attente du vote du budget primitif 2015, d'accorder une avance de subvention à hauteur de 50 000 €.

Adopté à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40%.

Il précise que le montant des travaux étant fixé à 687 000 € HT, la subvention sollicitée serait de 274 800 €.

Adopté à l'unanimité.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de transformation en cité administrative et de mise en accessibilité de la mairie, de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député Philippe DURON au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de transformation en cité administrative et de mise en accessibilité de la mairie, de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Pascal ALLIZARD au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

7. RETROCESSION DE LA PARCELLE AC297

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suite à la fin des travaux de la société INVESTIR IMMOBILIER, de se prononcer sur la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AC 297 d'une superficie de 1a 62ca.

Adopté à l'unanimité.

8. CONVENTION POUR LA MATERIALISATION DE REPERES D'INONDATION ET/OU D'EHELLES LIMNIMETRIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne souhaite signer avec la commune une convention de partenariat avec pour la mise en place de repères d'inondation et/ou d'échelles limnimetriques le long de l'Orne.

Adopté à l'unanimité.

9. CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLASSE THEATRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de classe théâtre à l'école élémentaire Jean Goueslard et lui demande de se prononcer sur la signature d'une convention tripartite avec Caen la Mer et la Direction académique du Calvados afin de proposer un dispositif de classes à horaires aménagés théâtre à l'école élémentaire Jean Goueslard.

Adopté avec 2 abstentions et une voix contre.

10. CONVENTION AVEC LE SDEC POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ELECTRICITE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de la libéralisation du marché de la fourniture d'énergie, le SDEC propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'était prononcé, en juin 2014, en faveur de l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz porté par le SDEC.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention portant adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité.

Adopté à l'unanimité.

11. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'obtention du concours d'ATSEM par un agent titulaire, il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'ATSEM de deuxième classe.

Adopté à l'unanimité.

12. CONVENTION AVEC CALVADOS HABITAT POUR LES TRAVAUX DE CLOTURE DES RUES DES SUEDOISES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, profitant des travaux de de réhabilitation des rues Gabriel Péri, Pierre Curie et Lucien Sampaix menés par la collectivité, Calvados Habitat souhaite procéder à la réhabilitation des clôtures et des accès de son parc locatif situé sur ces trois rues et sur la rue Pasteur.

Monsieur le Maire précise que dans un souci de rationalisation des travaux et des marchés, Calvados Habitat souhaite confier à la commune de Fleury sur Orne la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion d'une convention avec Calvados Habitat afin d'assurer la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de l'intégralité de l'opération à la commune.

Monsieur le Maire ajoute que Calvados Habitat remboursera sur appel de fonds les sommes avancées par la commune dans le cadre des travaux.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,